



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CHARDONS

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

Cepic Sev. Technique

Rennes, le **03 MARS 2021**

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur la délibération de votre conseil municipal en date du 22 janvier 2021 qui souhaite que soit reconsidéré le statut du chardon des champs, compte tenu des conséquences néfastes sur la vie du monde rural.

Je vous confirme qu'en Ille-et-Vilaine, la lutte contre les chardons des champs (*Cirsium arvense*) était réglementée par l'arrêté préfectoral du 14 août 2013, en tant qu'organisme nuisible aux végétaux, en application des articles L251-3 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Le règlement européen n°2016/2031 du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, en vigueur en France depuis le 14 décembre 2019, a conduit à modifier le code rural et de la pêche maritime (notamment l'article L251-3) et la liste des organismes nuisibles. Le chardon des champs ne figure désormais plus dans cette liste, et ne peut donc plus légalement faire l'objet de mesures spécifiques de lutte obligatoire. Ainsi, l'arrêté préfectoral du 14 août 2020 a abrogé l'arrêté fixant les conditions de destructions du chardon des champs de 2013 en Ille-et-Vilaine.

Cette évolution réglementaire répond au contexte actuel, à savoir que les dommages économiques éventuels ne sont pas établis et que la lutte chimique en toute situation n'est plus cohérente avec la politique de la Loi Egalim incitant à la diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée *et de tout mon respect*

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME

Monsieur le Maire de MONTREUIL-SUR-ILLE  
19 Avenue Alexis Rey  
35440 MONTREUIL-SUR-ILLE